

Montréal, le 21 mai 2015

# **Aux locataires des habitations Saint-Roch** 400, rue Jarry Ouest

# Travaux pour sécuriser les façades

#### En bref...

Investissements

Plus de 160 000 \$

Calendrier

De mai à août 2015

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h Travaux plus bruyants après 8 h

Entrepreneur

Construction CPB inc.



Tous les 5 ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de 5 étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. L'inspection des façades de votre immeuble a révélé quelques anomalies. L'Office doit donc apporter les correctifs nécessaires. Ces travaux permettront d'éviter une dégradation plus importante du revêtement et des balcons. Ils rendront votre immeuble plus étanche pour qu'il reste en bon état longtemps.

- La marquise de l'entrée principale sera démolie et reconstruite.
- Les joints de la brique seront refaits.
- Plusieurs balcons seront réparés.
- Le béton devant l'entrée principale sera refait.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipement.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

## Avec vous



### Rencontre d'information du 15 mai 2015 :

- Près de **45 locataires** étaient présents.
- Ils ont été informés sur les impacts et le déroulement des travaux .
- Les travaux se feront de l'extérieur.
- Aucune antenne satellite ne devra être enlevée.
- Les arbres autour de l'immeuble pourraient être élagués.

## À vous d'agir – Rôle du locataire

Que devez-vous faire pendant les travaux?

Les locataires concernés par les travaux de balcons recevront un avis :

- 1. Ils devront enlever tous leurs biens personnels sur le balcon.
- 2. Ils ne pourront pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent.

Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement? Communiquez avec Marc Sédillot, votre agent de liaison, en composant le 514 868-3077.